

Y A-t-il un problème si on travaille dans un endroit où on sert ? les boissons alcooliques

<"xml encoding="UTF-8?>

Question



J'avais quelques questions et j'aimerais avoir rapidement vos réponses. Je vis à l'étranger dans un pays non musulmans et là-bas, il est particulièrement difficile pour les expatriés de trouver du travail. Surtout dans le mauvais contexte économique actuel. Alors, y A-t-il un problème si ? on travaille dans un endroit où on sert les boissons alcooliques, comme dans les restaurants

Résumé de la réponse

Comme vous voulez la sentence de la législation islamique sur la question concernée, nous avons jugé nécessaire de soumettre votre réponse au bureau des grands guides religieux et .voici des réponses que nous avons obtenues

Bureau de l'Ayatollah Ozma Sistaani

Au cas où tu ne travailles pas dans le domaine des boissons alcooliques ou des autres choses interdits, et que tu es essentiellement chargé de distribuer les produits "Alaal" (licite), il n'y a .pas de problème

Bureau de l'Ayatollah Ozma Makareim Chiraazi

Etant donné qu'il est particulièrement difficile pour toi de trouver du travail, il t'est permis de
.continuer dans ce travail

Bureau de l'Ayatollah Ozma Saafi Goull-Paayégoni

Il n'est pas permis d'apporter les nourritures "Aram" (illicite) aux personnes. Et est interdit de
.prendre une rémunération contre cela

Bureau de l'Ayatollah Mahdi Hadavi Téherani

Si tu travailles dans le secteur du restaurant où on distribue les produits "Alaal", il n'y a pas de problème. Si trouver du travail est difficile, et qu'on ne trouve du travail que dans les sections "Aram" du restaurant où il faut distribuer les produits "Aram" ou les secteurs du restaurant où les produits licites et illicites sont mélangés, il n'y a pas de problème à travailler dans ces
.sections dans la limite du nécessaire

,Pour en savoir plus, consulter les thèmes suivants